

Société des lettres, sciences et arts
« La Haute-Auvergne »
Fondée en 1898 – Reconnue d'utilité publique

Revue de la Haute-Auvergne
Fondée en 1899

BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU D'ABONNEMENT
TARIF ANNÉE CIVILE 2021

(à imprimer et adresser ou déposer, accompagné du chèque, au 12 rue Arsène Vermeuzouze, 15000 Aurillac)

M., Mme

Adresse

Téléphone

Courriel

(Les renseignements ci-dessus sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données ou RGDP)

adhère à la Société « La Haute-Auvergne » et/ou s'abonne à la *Revue de la Haute-Auvergne* pour l'année civile en optant pour les formules suivantes (**cocher la/les cases correspondantes et indiquer le total**) :

(chèque à l'ordre de la Société « La Haute-Auvergne » à adresser ou déposer au 12 rue Arsène Vermeuzouze, 15000 Aurillac)

Cotisation

- Membre actif 15 €
- Cotisation de Soutien 25 €
- Don Supplémentaire €

Abonnement Revue Semestrielle

- France 40 €
- Etudiant (avec justificatif) 26 €
- Etranger 58 €

Cotisation avec Abonnement

- France 55 €
- Etudiant (avec justificatif) 38 €
- Etranger 73 €
- Don €

TOTAL €

Tout abonnement non dénoncé par courrier est considéré comme tacitement reconduit, et son montant dû, pour l'année qui suit.

Un reçu fiscal sera délivré aux membres bienfaiteurs (crédit d'impôt égal à 66% du montant) pour un don ou contribution volontaire d'au moins 25 euros.

Date :

Signature :